

- ① Envoyez vos demandes en quelques clics, de manière simple et sécurisée, grâce à l'assistant interactif sur **My Guichet**. Rapide, écologique et efficace.

## Demande de dérogation à la protection d'espèces

dans le cadre de l'article 28 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

### Identité du demandeur (personnes supplémentaires à indiquer en annexe)

Organisme ou institution

Nom :

Demandeur - Nom et prénom :

N°, rue :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Coordonnées de la personne demandeuse et des personnes chargées de l'exécution

Personne 1

Nom :

Prénom :

Profession :

Affiliation scientifique :

N°, rue :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Personne 2

Nom :

Prénom :

Profession :

Affiliation scientifique :

N°, rue :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

### Situation géographique

Lieu d'exercice de la dérogation (conformément aux données sur [www.geoportail.lu](http://www.geoportail.lu))

Recherche sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

Recherche principalement menée sur le(s) site(s) suivant(s) (joignez de préférence une ou plusieurs cartes)

**Commune**

**Section**

**Lieu-dit**

**Coord. Gauss-Kruger\***

**Type d'habitat\*\***

\* si nécessaire

\*\* zones Natura 2000 (Dir. Habitats et Oiseaux), zones protégées d'intérêt national, habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour lesquels l'état de conservation a été évalué non favorable, biotopes protégés, etc...

## Description précise du projet

Nature, méthode et objectifs du projet (joindre, si nécessaire, des annexes numérotées reprenant les renseignements demandés) :

## Espèce pour lesquelles la dérogation est sollicitée

Espèces ou groupe(s) d'espèces régulièrement suivi(e)s ou étudié(e)s pour le(s)quel(le)s une dérogation est sollicitée :

Précisez, par espèce animale et végétale, le nombre de spécimens concernés par la demande de dérogation :

## Motifs

Concernant les **oiseaux**, veuillez cocher les motifs pour lesquels une dérogation est demandée :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- dans l'intérêt de la sécurité aérienne ;
- pour prévenir les dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux ;
- pour la protection des espèces animales et végétales ;
- pour des fins de recherche et d'enseignement (pédagogique), de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions ;
- pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture, la détention ou toute autre exploitation judicieuse de certains oiseaux en petites quantités.

Concernant les **autres espèces** protégées particulièrement, hormis les espèces d'oiseaux, veuillez cocher les motifs pour lesquels une dérogation est demandée :

- dans l'intérêt de la protection des espèces sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle d'espèces végétales ;
- pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité de certains spécimens de ces espèces.

### **Autre(s) motif(s)**

Si la dérogation concerne une **espèce animale** intégralement protégée :

- piéger ou capturer des individus;
- mettre à mort intentionnellement des individus;
- perturber intentionnellement des individus, notamment durant les périodes de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration;
- détériorer et détruire intentionnellement les sites de reproduction et les aires de repos des individus; naturaliser, conserver, collectionner et vendre des individus même trouvés blessés, malades ou morts;
- exposer des individus dans des lieux publics;
- détruire, ramasser ou détenir des œufs ou des larves;
- détenir et transporter des spécimens prélevés.

Si la dérogation concerne une **espèce végétale** :

- cueillir, couper, ramasser, déraciner, endommager ou de détruire des spécimens ou parties des spécimens;
- détenir, transporter, commercialiser, échanger, offrir aux fins de vente ou d'échange des spécimens ou parties des spécimens prélevés.

### **Moyens, installations et méthodes envisagées pour la capture, le prélèvement ou la mise à mort**

Moyens, matériels, installations - décrivez le dispositif, les méthodes (citations si existantes, joindre, si nécessaire, des annexes numérotées reprenant les renseignements demandés) :

Protocole expérimental (périodicité des observations, conditions strictement contrôlées, sélectivité des méthodes) :

### **Durée d'exercice de la dérogation**

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

### **Lieu, date et signature**

La présente demande de dérogation est introduite parce qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être envoyé, accompagné des éventuelles pièces justificatives, soit :**

- par courriel à l'adresse suivante : **de@anf.etat.lu**
- ou par voie postale à :

**Administration de la nature et des forêts  
Service Autorisations  
81, Avenue de la Gare  
L-9233 Diekirch**

## Déclaration de protection des données

### Vos droits concernant vos données personnelles

Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données prévoit la collecte, le traitement et la sauvegarde de vos données personnelles et ce même sans votre consentement sous condition qu'il y soit procédé dans l'exercice d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La collecte de vos données personnelles est indispensable au traitement de votre demande. Elle se limite aux données strictement nécessaires pour ledit traitement. Elle permet l'identification de votre personne et du terrain concerné ainsi que de prendre contact avec vous en cas de besoin.

Les employés et fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi que de l'administration de la nature et des forêts, de l'administration de la gestion de l'eau, de l'administration de l'environnement et de l'administration communale concernée ont accès à vos données. Vos données seront conservées tant qu'au moins un des critères suivants est rempli:

- Tant que vous êtes lié au projet en quelques fonction, forme ou qualité que ce soit et même si vous changez cette fonction, forme ou qualité (p.ex. : propriétaire, locataire, exploitant, responsable, bénéficiaire, etc personne physique ou morale)
- Tant que perdure le projet et ses conséquences (p.ex. : tant qu'existe la construction érigée).
- Tant que la Convention dite d'Aarhus l'exige
- Tant qu'une obligation légale le rend nécessaire

En cas de désaccord vous êtes à tout moment en droit d'introduire une demande d'anonymisation des documents suite à laquelle l'opportunité de cette anonymisation sera évaluée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Les données ainsi récoltées tombent sous le champ d'application de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès au public à l'information en matière d'environnement et doivent, le cas échéant, être communiquées à des tiers. Sans la mise à disposition de ces informations auprès du service compétent, la demande ne pourra être traitée.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4 Place de l'Europe, L-2918 Luxembourg. Vos données pourront être utilisées ultérieurement pour le traitement d'autres demandes émanant de votre part auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Lieu, date et signature

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_